



CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Borex, le 25 mars 2026

DECISION DU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Séance du 23 mars 2026

Présidence : Arthur Rambaud

Préavis n°41-2026 – Demande de crédit de CHF 50'000.00.- pour l'installation d'une borne de recharge publique pour véhicules électriques

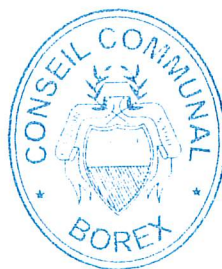
Le Conseil communal a décidé :

D'approuver le préavis n° 41-2026 : Demande de crédit de CHF 50'000.- pour l'installation d'une borne de recharge publique pour véhicules électriques.

Résultat du vote : 25 voix pour, 1 contre et 1 abstention

Le Président

Arthur Rambaud



La Secrétaire

Caroline Otto

Avis affiché au pilier public du 25 mars au 3 avril 2026

« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours (art. 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 163 al. 3 (LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 134 al. 2 et 3). »